

Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional  
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2015

N° BS fev 2015-2

Objet :

*Candidature à l'appel à manifestation "plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé"*

En deux mille quinze, le vingt-cinq février, à Jaujac à 18h00, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

<p>Nombre de voix en exercice : 40 Nombre de voix présentes et représentées : 30 Nombre de suffrages exprimés : 30</p> <p>VOTES : Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date de convocation : 16 février 2015</p>	<p><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></p> <p>Transmis par ACTE le : 27/02/15</p> <p>AR N° : 007-250702388- BS 250215 -- 2</p>
---	--

Présents : Gustave ALIROL, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Bernard BONIN, Gérard BROUILLARD, Sabine BUIS, Lorraine CHENOT, Alain FEOUGIER, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE, Eric LESPINASSE, Julie MALLON, Brieuc MEVEL, Raoul L'HERMINIER, Véronique ROUSSELLE, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,

Excusés représentés : Alain GIBERT

Excusés : Bernard CROS, Christian KANDOUCI, Jacques Henry POINTEAU, Denise NURY,

Absents : Jacques ALEXANDRE, François JACQUART, André NICOLAS.

Cet appel à manifestation d'intérêt, d'une durée de deux ans (sur la période 2014 – 2016), est lancé par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Il s'adresse aux communautés de communes, et leur permet de constituer des plateformes de rénovation de logements privés, individuels ou collectifs.

Ces plateformes doivent proposer un accompagnement intégré des particuliers propriétaires de logement, depuis le premier conseil jusqu'à l'obtention des solutions de financements, pour en réaliser la rénovation énergétique. Elles doivent également prévoir de mobiliser les professionnels du bâtiment, les entreprises locales pour qu'elles puissent constituer une offre opérationnelle et performante ; ainsi que les établissements de crédit afin de faciliter l'accès aux financements et plus particulièrement aux prêts bonifiés.

Les aides et l'accompagnement proposés incluent :

- L'animation et le suivi du dispositif ;
- Les actions de communication et de sensibilisation en direction des particuliers ;
- Les actions d'accompagnement et les prestations d'étude.

Un groupe de travail technique incluant le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, le Syndicat mixte Ardèche Verte et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, a élaboré une candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, en basant la gouvernance de ce projet sur une maîtrise d'ouvrage partagée.

L'objectif fixé en commun est d'atteindre un minimum de 100 rénovations BBC sur trois ans à l'échelle du département, et pour cela, neuf missions principales ont été définies. Ces missions demandent à être davantage précisées, mais les principes généraux en sont les suivants :

- les syndicats mixtes assurent leurs missions d'animation territoriale pour le compte des intercommunalités volontaires (par voie de conventionnement si besoin) ;
- les intercommunalités participantes s'engagent à ajuster leurs politiques « habitat » aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés en commun, à mobiliser les outils et les méthodes mis en place par la future plateforme, à redéployer leurs moyens humains en régie et/ou sous la forme de marché de prestation pour les mobiliser sur les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la plateforme, et à participer à son financement ;
- Les intercommunalités confient dans ce cadre aux Syndicats Mixtes (incluant le Parc) les actions initiées par la plateforme sur leur territoire.

Compte-tenu du montage opérationnel envisagé, les subventions de l'ADEME et de la Région seront attribuées à chaque structure assurant la maîtrise d'ouvrage.

Ce dispositif est complémentaire du programme d'intérêt général « Précarité énergétique » actuellement en cours d'élaboration. Aussi, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche souhaite s'engager activement dans la gouvernance de la future plateforme de rénovation locale, en premier lieu à travers la validation du principe d'une candidature en co-maîtrise d'ouvrage.

Les informations complémentaires sur l'appel à manifestation sont disponibles en annexe 2.

Le bureau syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER la décision de présenter une candidature commune à l'appel à manifestation d'intérêt *Plateforme locale de rénovation énergétique*, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée entre le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, le Syndicat mixte Ardèche Verte, le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 25 février 2015,  
Pour extrait conforme

Lorraine Chenot

Présidente



